

POURRIEZ VOUS M'AIDER S'IL VOUS PLAÎT ?

Par Profil supprimé Postée le 13/01/2015 10:12

bonjour je voudrais savoir comment je peux aider mon frère qui est alcoolique (il l'a reconnu) et qui sombre de plus en plus chaque jour je pense qu'il est vraiment au fond du gouffre il en arrivé à faire des crises convulsives (dû au stress et à l'alcool) sa consommation est très importante et cela depuis quelques années la descente aux enfers a commencé suite au décès de notre père décédé brutalement en 2007 puis une accumulation de problèmes sont survenus des crédits qu'il ne pouvait plus payer des soucis aux travaux et plusieurs arrestations pour alcool au volant qui lui ont valu 6 mois de prison en semi liberté et ensuite il a été repris en scooter avec un taux d'alcool très élevé et là ce fut 1 an de prison ferme avec 4 mois de sursis et des remises de peines il en a fait 5 mois ferme après sa sortie de prison il a recommencé à boire mais modérément et là il est arrivé à une très grande consommation je ne saurais vous dire ce qu'il boit? malgré demain il a rdv avec son alcoologue on voudrait qu'il soit hospitalisé dans un centre de désintoxification est ce que je dois me présenter avec chez l'alcoologue? c'est vraiment une situation difficile à gérer on ne sait plus vraiment quoi faire aidez moi s'il vous plaît merci

Mise en ligne le 13/01/2015

Bonjour,

Nous comprenons votre désarroi car nous savons combien il est difficile de faire face à l'alcoolisme d'une personne proche d'autant plus lorsque la personne refuse toute prise en charge. Nous n'arrivons pas à discerner si votre frère adhérerait à une hospitalisation ou s'il se montrerait plutôt réticent.

Pour aider votre frère, il est nécessaire avant tout qu'il puisse se sentir en confiance avec vous. Si cette confiance est présente, il percevra votre souhait de l'accompagner comme une attitude bienveillante à son égard et non pas comme quelque chose qui lui est imposé. Ainsi, lors du rendez-vous avec l'alcoologue, évoquer avec lui les différentes pistes de soin possibles pourrait être une première étape. En ce sens, vous ne lui imposez rien, vous l'amenez à réfléchir en vous montrant soutenante. Cela peut vous paraître bien peu mais c'est déjà beaucoup. Or, face à l'impuissance dans laquelle on se trouve en tant que proche, on aurait tendance à vouloir agir à la place et à décider pour l'autre. Pour mieux comprendre la posture à adopter de préférence lorsque l'on veut aider un proche, nous vous mettons en lien cette page sur laquelle vous trouverez un certain nombre de repères utiles.

Pour vous sentir réellement soutenue dans cette situation difficile à gérer, il vous est possible de rencontrer des professionnels qui aident l'entourage. Cela vous permettrait d'être conseillée pour trouver la bonne distance dans le soutien que vous souhaitez apporter à votre frère.

Nous vous mettons en bas de message deux adresses à cette intention (l'une des deux est un centre de cure dans le cas où il accepterait des soins).

Vous pouvez aussi joindre l'un de nos écoutants au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h à 2h ou par chat du lundi au vendredi de 14h à 2h en vous rendant sur l'un de nos sites.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

SERVICE D'ADDICTOLOGIE LA CLAIRIÈRE

61 bis, rue Joseph Bouliez
Centre hospitalier de Somain
59490 SOMAIN

Tél : 03 27 93 09 12

Site web : <https://ch-somain.fr/>

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

COVID -19 : Mise à jour Novembre 2022 : accueil de 10 personnes pour le sevrage hospitalier afin de respecter les consignes d'une personne par chambre. PCR à l'entrée. Tests antigéniques durant le séjour si le patient n'est pas vacciné.

Voir la fiche détaillée

CLINIQUE MÉDICALE LES BRUYÈRES

53, rue de Douai
59165 AUBERCHICOURT

Tél : 03 27 90 37 37

Site web : lesbruyeresauberschicourt.fr/

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h et samedi après-midi

COVID -19 : Mise à jour AOUT 2022: Fonctionnement normal de l'établissement et de la presque totalité des activités avec strict respect du protocole sanitaire. Le pass sanitaire est exigé pour l'hospitalisation de jour. Il est requis aussi pour l'hospitalisation

[Voir la fiche détaillée](#)